

MINISTRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

MONUMENTS HISTORIQUES,
FOUILLES ET SITES.

Classement de Sites.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 1^{er} Décembre 1938;

Vu l'adhésion en date du 6 Mai 1938 donnée par
M. Gabriel BACHARAN, au Sanatorium de Larressore
(Basses-Pyrénées)

ORIGINAL

[50-385-J, 5750-38, 5134]

ARTICLE PREMIER.

Le Moulin à Vent situé à Labastide d'Anjou (Aude)
sur la parcelle cadastrale n° 449p, Section B, appartenant à

M. BACHARAN

Ancien
cadastre

↓
ruines de Camotte
rivière de laquelle
chemin du Cigale à Labastide

ancien cadastre - Sect. B2 ~~524.175~~ une partie de la 319

est classé parmi les sites et monuments naturels de caractères
artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de l'Aude, au Maire de
Labastide d'Anjou et à M. BACHARAN
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation du Moulin classé.

Paris, le 29 Mars 1939.

Pour ampliation:

Pour le Directeur général des Beaux-Arts -
Le Chef du Bureau des Monuments historiques et des Sites,

Beausart

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Labastide-d'Anjou. — Moulin à vent, parcelle n° 449, section B du
cadastre (S. C. 29 mars 1939).

DÉPARTEMENT
d' LAUDE

COMMUNE
de LABASTIDE

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES
CADASTRE

6816 T
(Sept. 1970)
Section B
2^e Feuille
Echelle: 1/2500

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

d' ANJOU

S O N A F L L E N ° 1



Extrait certifié conforme
au plan cadastral ci
joint.

N° d'ordre au registre ou cons-
titution des droits: /
Date du présent extrait: / /

